



## Communiqué intersyndical

La forte mobilisation du personnel du GIE AG2R REUNICA (73% de signataires de la pétition) a fini de convaincre la Direction qu'il était nécessaire d'accorder aux Organisations Syndicales un temps de négociation supplémentaire, les textes proposés à la signature sur le futur statut n'étant pas acceptables en l'état.

Le courrier adressé par notre Directeur général aux membres du COMADIR (COMité MANagérial de DIRection) expliquant la décision de prolonger les négociations, appelle plusieurs remarques.

Considérés comme « aboutis » ... par la Direction générale uniquement, aucune Organisation Syndicale n'était prête à signer les textes proposés. Des textes incomplets, contradictoires, sujets à différentes interprétations et qui plus est, ne reflétant pas, pour certains d'entre eux, les engagements pris par la direction en négociation.

Les Organisations Syndicales n'ont jamais défendu l'idée que le nouveau statut soit « l'addition » du meilleur des trois statuts précédents et c'est bien, au contraire, d'une « soustraction » dont il s'agit lorsque la Direction précise que le Passif social (les droits futurs et différés des salariés) sera « allégé » de plus de 60 M€.

Ensuite, la qualité d'un accord « socialement et économiquement acceptable » ne s'apprécie pas au nombre de pages des textes présentés.

Cette qualité dépend avant tout de la prise en compte que les nouveaux efforts à consentir par les salariés s'étalent sur des périodes transitoires moins brutales que celles proposées actuellement. Et, en tout état de cause, sans que les salariés aient à subir une perte sur leur salaire dans un contexte dégradé par l'absence d'augmentations collectives.

Les Organisations Syndicales ont agi en organisations responsables, conscientes des enjeux économiques mais dont la responsabilité première est de défendre l'intérêt des salariés qui constituent, ne l'oublions pas, le capital du Groupe.

Alors oui, un accord est possible, si la Direction revient à la table des négociations en ayant pris en compte les attentes du personnel exprimées largement à travers les mouvements des 3 février 2015 et 8 mars dernier.